

Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

PUBLIC VISÉ

Tout public

PRÉ REQUIS

- ✓ Savoir lire et écrire
- ✓ Être âgé de 18 ans minimum (sauf dérogation).

DURÉE

14h

LIEU

En centre de formation
Sur site client

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Max : 8 stagiaires

Objectifs

- ✓ Intervenir de façon adaptée face à une situation d'accident de travail
- ✓ Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Moyens pédagogiques

- ✓ Cas pratique, mise en situation et échanges
- ✓ Salle de cours.
- ✓ Supports pédagogiques

Moyens techniques

- ✓ Ordinateur.
- ✓ Vidéoprojecteur.
- ✓ Support de formation.

Moyens d'encadrement

- ✓ Formateur expérimenté et spécialisé sur cette thématique.

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- ✓ Feuille d'émargement.
- ✓ Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation.
- ✓ Évaluation des compétences
- ✓ Attestation de fin de formation.

PROGRAMME

Formation Théorique et Pratique

Prévention :

- ✓ Situer le cadre juridique de son intervention
- ✓ Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ✓ Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- ✓ Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Secours :

- ✓ Réaliser une protection adaptée
- ✓ Examiner la victime
- ✓ Faire alerter ou alerter les secours
- ✓ Secourir les victimes de manière appropriées

LE + FORMATION

Cette formation permet à l'employeur de répondre à ses obligations réglementaires en lien avec l'organisation des secours dans son entreprise. La prévention des risques est abordée dans le contenu enseigné

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de Maintien et d'Actualisation de ses Compétences (MAC) de SST, pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois

Informations Complémentaires

- ✓ La médecin du travail peut prescrire un test psychotechnique en cas de nécessité.
- ✓ La visite médicale est réalisée auprès du médecin du travail.
- ✓ Elle comprend des test visuels et auditifs, et peut être complétée par des tests psychotechniques si le médecin le prescrit.